

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2025

38x25

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 **SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES – FONCTIONNEMENT** **ANNÉE 2025**

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la commune dispose de trois structures municipales multi-accueil agréées (MAC) :

- MAC La Gavotte
- MAC Les Bouroumettes
- MAC La Petite Farandole

De ce fait, elle peut prétendre à bénéficier de l'aide du Conseil Départemental 13, dans le cadre du fonctionnement général des structures d'accueil petite enfance.

Une participation unique de 220,00 € par place agréée est appliquée pour l'ensemble des MAC sus-visés.

Le montant global de la subvention pour l'année 2025 s'élève à 18 920,00 €

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale qu s'est déroulée en date du 17/02/2025,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la demande de subvention relative au fonctionnement des trois structures
- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 18 920,00 €
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL